

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 mai 2019**

---

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Paul GRANDJEAN, Maire, a pris les décisions suivantes :

---

**Présents** : Mrs GRANDJEAN, ALBERTI, FAGNI, LAPALUD, MILLET, MANGUELIN, BLANC, JANICHON, MICHAUD, Mesdames ROGNARD, DECHAIX, DECHAVANNE, GUDET, CHAMBAUD

**Excusé** : Joël FAGNI

**Secrétaire de séance** : Francis PESTELLE

**1- APPROBATION DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

Le Compte rendu du 25 MARS 2019 est approuvé à l'unanimité.

**2) DIA**

Le conseil municipal n'envisage pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente ci-dessous :

- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1188 d'une superficie de 801 m<sup>2</sup>, pour un montant de 215.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1210 et A 1223 d'une superficie de 726 m<sup>2</sup>, pour un montant de 262.000,00 euros.
- Vente d'un terrain bâti cadastré A 1430 et A 1425 d'une superficie de 136 m<sup>2</sup>, pour un montant de 190.000,00 euros.

**3) LOGEMENTS**

\* Le logement au-dessus de l'école primaire sera libre fin mai. Rappel des caractéristiques de l'appartement : 60 m<sup>2</sup>, 2 chambres, loyer actuel 424,42€ + 60 € de chauffage.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le loyer de cet appartement à 424,42€ + 60€ de chauffage.**

\*La locataire qui occupe le logement, 15 impasse des Champs a également donné sa dédite pour fin juin. Rappel des caractéristiques de l'appartement : 55 m<sup>2</sup>, 1 chambre, loyer actuel 311,55€.

**Le conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir le loyer de cet appartement à 311,55 € de chauffage.**

\*Résidence Les Platanes : un logement est vacant depuis le 06/11/2018. C'est un T4 situé au 3<sup>ème</sup> étage avec un loyer de 585 €.

\*Une procédure est actuellement en cours concernant la locataire qui occupe le logement au-dessus du CPINI.

#### **4) BUDGET / Demande de subventions**

Deux autres demandes de subventions sont arrivées en mairie :

- Un communiqué de l'AMF lance un appel à toutes les communes pour s'associer à la restauration de la cathédrale Notre Dame de Paris.
- Un courrier du Souvenir Français sollicitant une subvention (A savoir le Souvenir Français s'occupe de la préservation des tombes des soldats et de l'entretien du monument aux morts ainsi que du nettoyage des tombes).

A l'unanimité, le Conseil Municipal vote une subvention de 50,00 euros à l'Association « le souvenir Français Comité de la Dombes à Marlieux ».

#### **5) PERSONNELS**

Monsieur le Maire rappelle que le régime indemnitaire « RIFSEEP » avait été mise en place le 24 mai 2016.

Des changements sont intervenus depuis cette mise en place et doivent être pris en compte :

- Monique LEPOMBY et David GALLET sont devenus stagiaires depuis octobre 2018
- Augmentation du temps de travail de Laurent MOUSSY qui passe de 16 heures à 24 heures
- Régularisation du temps de travail de Dominique D'ALMEIDA qui est de 25h30 et non 17h30

Monsieur le Maire donne lecture des changements intervenus.

Après avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil municipal valide ces changements.

Le Conseil Municipal valide également la prolongation du contrat aidé de Madame Nelly GUEMARD, mise à disposition à l'école maternelle , au Pôle Enfance en tant qu'ATSEM.

Pôle Emploi sera contacté afin de valider cette prolongation.

Le Conseil Municipal valide la mise en place du compte épargne temps : tout agent ayant des congés non pris aura la possibilité de les porter sur un compte épargne temps. Le nombre total de jours inscrits sur le CET ne peut excéder 60. Les jours que l'agent a choisi de maintenir sur son CET ne seront pas rémunérés mais pourront être utilisés sous forme de congés.

#### **6) Point sur les Travaux :**

##### **-Rue de la laiterie**

Monsieur le Maire rappelle qu'un appel d'offres a été lancé pour les travaux d'Assainissement « Rue de la laiterie ».

Le Conseil Municipal a donné pouvoir au Maire le 25 mars pour signer l'acte d'engagement de l'entreprise retenue après étude par l'Agence d'Ingénierie de l'Ain.

Deux entreprises se sont positionnées :

-L'entreprise Socalf pour un montant de travaux de 49 500,00 euros HT soit 59 400,00 euros TTC

-L'entreprise Roux TP pour un montant de travaux de 56 528,00 HT soit 67 833.60 euros TTC

-L'entreprise Roux TP variante pour un montant 48 784.20 euros HT soit 58 541,04 euros TTC

L'entreprise retenue est l'entreprise ROUX TP de Péronnas pour un montant de travaux de 48 784.20 euros HT soit 58 541,04 Euros TTC.

Les travaux débuteront début Juin pour une durée de 3 semaines environ. Les riverains seront prévenus.

Des travaux seront prévus en même temps pour diminuer l'arrivée d'eau de pluie dans le garage de Monsieur Rognard.

### **-Station d'Épuration**

Le Maire rappelle que dans le cadre du projet de la reconstruction de la station d'épuration, un chemin d'accès a été créé pour le passage des véhicules de chantier en vue de la reconstruction de la Station d'Épuration.

Ce chemin ne pourra plus être exploité par l'agriculteur Monsieur Pascal MANGUELIN, ce dernier doit donc être indemnisé.

Après avis pris auprès des services de la Chambre d'Agriculture, le montant de cette indemnité s'élève à 433,94 Euros .

Le Conseil municipal vote à l'unanimité le montant de cette indemnisation.

### **Consultation des entreprises : Epandages des Boues**

Le Maire rappelle que la Commune de Marlieux va procéder au curage des boues de son filtre planté de roseaux, le curage des boues est prévu début septembre selon les conditions climatiques.

Un cahier des charges a été proposé par la Chambre d'agriculture avec une liste d'entreprises susceptibles d'être intéressées.

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour lancer une consultation auprès de ces entreprises.

### **Chemin Crinier**

Les travaux devraient débuter début Juillet après le Ball trap qui aura lieu fin juin.

Nous sommes toujours en attente du devis définitif.

### **Parking / Grande Rue**

Les travaux sont terminés, en dehors de quelques signalisations à tracer.

Francis Pestelle fait remarquer que la circulation « Grande Rue » est parfois difficile du fait que les voitures ne respectent pas le marquage au sol.

Le Maire demande au Conseil Municipal de réfléchir sur des changements à envisager afin d'améliorer la circulation. Il sera possible de modifier les marquages au sol après les travaux du mois d'août.

## **7) ECOLE : PROJET ENIR**

Le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour signer la convention avec l'éducation Nationale.

Cette convention précise :

-l'organisation du partenariat entre les parties pour accompagner les personnels de l'école dans la mise en œuvre de leur projet numérique qui s'intègre dans le cadre de la politique de développement numérique pour l'éducation du ministère de l'éducation nationale et de la stratégie interministérielle pour les ruralités au titre des investissements d'avenir.

-les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles et services associés.

## **8) Comptes rendus de réunions**

### **RER**

Une réunion a été organisée par la Mairie de Villars les Dombes avec les représentants de la SNCF Mobilités ainsi que les élus des communes concernées par la ligne TER Lyon –Bourg en BRESSE.

A priori, il n'y aura pas de suppression d'arrêt dans les années à venir.

### **Repas en Dombes**

Sur Marli eux 2 repas sont livrés. L'association remercie la mairie pour sa subvention.

### **Communauté de Communes Centre Dombes :**

Les MSAP (les maisons d'accueil au Public) mises en place par la CCCD sont très appréciées des administrés.

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'Agence postale sera équipée très prochainement d'un ordinateur et d'une imprimante à disposition du public.

### **Agence Postale :**

Une réunion a été programmée avec Monsieur POULETTE de la Poste qui a fait part de la bonne gestion de l'agence postale de Marlieux, service très apprécié par les administrés avec 31 % d'augmentation d'utilisateurs sur un an.

### **Fleurissement**

Colette DECHAIX informe que la commune est placée entre la 10 et 15 ère place de sa catégorie et a même reçu un bon cadeau de 15 euros.

Les propriétaires intéressés pour participer au concours des maisons fleuries doivent prendre contact avec la mairie avant le 10 Août prochain.

### **9) Questions diverses**

- Le planning des permanences pour les élections européennes du 26 mai est établi.
- Nathalie Dechavanne : Gouttière bouchée derrière le bâtiment du CPI, bâtiment qui s'abîme
- Patrick Janichon : A vérifier le regard en face du Château d'eau, problème d'évacuation d'eau en cas de pluie.
- Le Maire propose d'installer une table de ping pong en béton vers le city stade.  
Il demande au Conseil qui valide cette décision de réfléchir sur un emplacement.
- Eliane ROGNARD : manque bancs vers le city stade
- Réfection du stade de foot (Devis à valider)

Prochain Conseil le 8 Juillet prochain.

La séance est levée à 22 h